

Comité International de Sauvegarde
des droits de l'homme en Tunisie

c/o Philippe Aydalot
15, rue Michel-Ange
PARIS XVIème

C.C.P. Paris 25 402 10

Paris, le 4 mars 1969

Chère Madame
Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu donner votre signature à l'Appel du Comité International de Sauvegarde des droits de l'homme en Tunisie ; vous lui avez manifesté votre intérêt et votre appui.

Ce mois de mars est pour tous les amis des démocrates tunisiens un anniversaire douloureux, puisque il y a un an déjà des dizaines d'universitaires, de fonctionnaires et de travailleurs étaient jetés en prison et torturés. C'était le commencement de la répression qui a abouti, six mois plus tard, aux condamnations scandaleuses de septembre, puis à celles de février dernier.

Grâce à l'appui qu'elle a trouvé dans l'opinion, et en particulier auprès d'organisations comme Amnesty International (Londres), la Commission Internationale des Juristes (Genève), l'Association internationale des juristes démocrates (Bruxelles), la campagne menée jusqu'à présent a déjà donné quelques résultats. Mais tout reste à faire. Les conditions de détention sont toujours alarmantes. Rien ne permet d'espérer la libération des détenus, qui sont, faut-il le rappeler, au secret absolu depuis leur condamnation.

De nombreuses actions doivent être entreprises. La campagne internationale devrait être poursuivie, avec une conférence de presse qu'il serait bon de tenir hors de France, afin d'amplifier la protestation.

Sans doute chacun d'entre nous a-t-il des formes d'action à proposer, des suggestions à faire.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons de bien vouloir participer à une réunion privée qui se tiendra à l'Hôtel Pont Royal 7, rue de Montalembert, Paris 7ème, le jeudi 13 mars à 21 heures.

Au cours de cette réunion, il serait également utile que soit constitué un secrétariat permanent du Comité, chargé d'expédier les affaires courantes et habilité à prendre toutes les initiatives urgentes.

Nous comptons beaucoup sur votre présence, et nous vous en remercions d'avance.

Le Secrétariat provisoire du Comité
International de Sauvegarde des droits
de l'homme en Tunisie.

Comité International pour la sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie

Secrétariat : Philippe Aydalot

15, rue Michel-Ange, PARIS-16^e

C.C.P. 25 402-10 PARIS

Paris, le 21 avril 1970

Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis le 20 mars, tous les condamnés tunisiens des procès de septembre 1968 et février 1969 sont sortis de prison.

L'action qu'avec vous notre Comité a menée depuis septembre 1968 a donc porté ses fruits. Soyez donc remercié de tout cœur pour le soutien que vous nous avez apporté et qui a contribué à cet heureux dénouement.

Est-ce pourtant le dénouement ?

Lorsque nous avons lancé notre premier appel, nous nous fixions un seul objectif : obtenir la libération et l'amnistie totale des condamnés des procès de septembre et de ceux dont le cas, disjoint, devait être tranché quelques mois plus tard. Il s'agissait de défendre des jeunes arrêtés, torturés, condamnés pour des opinions qu'ils avaient émises.

Qu'aujourd'hui se posent en Tunisie de nouveaux problèmes, qu'il se crée une « affaire Ben Salah », sort des limites que nous avons fixées à notre action, et nous ne saurions, à l'heure qu'il est, nous prononcer sur ces événements.

En revanche, notre objectif initial n'est pas encore atteint, hélas ! Tous les condamnés ont été libérés, certes, mais bien peu ont été amnistiés, la plupart refusant de quémander une grâce amnistiante. Pour ceux-ci, la liberté, c'est l'assignation à résidence ; c'est pour les étudiants qui ne sont pas à Tunis, l'impossibilité de reprendre leurs études ; c'est pour les autres, l'impossibilité de trouver un emploi ; c'est pour tous, les convocations fréquentes au commissariat, les tracasseries de toute sorte, l'absence de vraie liberté.

La confusion actuelle de la situation politique devient dès lors une source supplémentaire d'inquiétude : ces jeunes, dont la situation est loin d'être réglée, ne risquent-ils pas de subir les contre-coups des événements politiques présents ?